



Préfecture de La Réunion

Direction régionale  
des affaires sanitaires et sociales

## **ARRETE N° 53 /D.R.A.S.S./B.E.C.**

### **PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (E.J.E.) SESSION 2005**

---0---

**LE PREFET DE LA REUNION  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret n° 73-73 du 11 janvier 1973 modifié par le décret n° 84-630 du 17 juillet 1984, instituant un diplôme d'état d'éducateurs de jeunes enfants ;
- VU L'arrêté du 20 mars 1993 modifié relatif aux modalités de la formation des éducateurs de jeunes enfants, d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat et d'agrément des centres de formation ;
- VU l'arrêté du 25 août 1999 portant renouvellement d'agrément de l'institut régional du travail social de la Réunion pour dispenser la formation préparant au diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants.

#### **A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants prévu à l'article 18 de l'arrêté du 20 mars 1993 modifié est ainsi composé :

##### **Président :**

- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant.

##### **Membres :**

. Médecin pédiatre :

- Dr Stephane VANDERBECKEN.

. Educateurs de jeunes enfants diplômés et en activité :

- Mme Sabine FAVEUR
- Mlle Annie SOURIS
- M. Eric SAUTRON.
- Melle Véronique TRINQUIER

. Professionnels de la petite enfance diplômés et en activité :

- Mme Lina MAREUX
- Mme Catherine CAZIN
- Mme Nathalie GAILLARD ;
- Mme Marie-Claude PANDIN.

. Formateurs de centre de formation :

- Mme Doris LOWINSKY ;
- M. Jean Lou ROCHE.

. Formateurs de terrain de stage :

- Mme Suzette EMMA
- Mme Isabelle LEFEBURE.

. Psychologues du secteur de la petite enfance :

- M. Roland BANGUY
- Mme Nathalie CERTANO ;
- Mme Corinne COSTELET ;
- M. Nicolas DUCROCQ
- Mme Marie Andrée NEBRA
- Mme Marie Camille MINIENPOULLE ;
- Mme Isabelle MIRANES

. Représentant de l'administration ou des collectivités publiques :

- Mme Josiane BRETON.

**Article 2 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales et les membres du jury, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2005

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional  
Des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pierre CARDONA

